



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-HAUT
SEANCE DU 30 MAI 2016**

CONVOCACTION DU 24 MAI 2016

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 18

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Madame Marie-Noëlle NAM,
Monsieur Marc BOHRER, Madame Nathalie GROSSMANN,
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Monsieur Philippe SCHOEN,
Madame Clarisse BITSCH, Monsieur Didier GAUTHERAT,
Madame Brigitte HUG.

Absents excusés non représentés:

Absents excusés représentés : 1

Madame Geneviève CALVET a donné procuration à M. Philippe SCHOEN.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GROSSMANN assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2016

1. Jurés d'assises 2017
2. Parking de covoiturage au Pont d'Aspach : avenant n°1 à l'étude diagnostic
3. Aménagement de la rue du Capitaine Ignace Haas : avenants
4. Aménagement de la rue des Prés
5. Entretien des chaudières des bâtiments communaux : contrat
6. Autorisation de défrichement et distraction du régime forestier parcelle cadastrée section 28 n°267
7. Saisonniers
8. Régie de recettes : photocopies
9. Subventions
10. Divers

Avant le début de la séance du conseil municipal, Monsieur Thomas SUTTER présente à l'assemblée le dispositif de « voisins vigilants ». Il souhaite continuer à le développer dans la commune. Il s'agit d'une démarche d'entraide entre voisins, basée sur le volontariat et gratuite pour les particuliers, afin de dissuader notamment les cambrioleurs, mais qui peut également trouver d'autres applications. Monsieur SUTTER sollicite la commune pour un soutien par la mise en place de panneaux aux entrées d'agglomération, afin d'officialiser la démarche, ainsi que par la mise à disposition d'une salle pour la tenue de réunions. Madame le Maire salue l'initiative tout en précisant qu'il est important de veiller au respect de la vie privée des particuliers qui s'engagent dans cette démarche. Une réponse sera apportée ultérieurement à Monsieur SUTTER sur ses demandes.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2016

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2016, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Madame Nathalie GROSSMANN secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : JURES D'ASSISES 2017

Il est procédé en début de séance au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois jurés en vue de dresser la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises 2017.

Sont désignés :

- ↳ Monsieur KOENIG Anthony : 1B Route de Belfort - 68520 Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Monsieur WASMER Jacques : 48 rue Haute – 68520 Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Monsieur FINCK Nicolas : 7C rue de la Forêt – 68520 Burnhaupt-le-Haut.

ARTICLE 2

OBJET : PARKING DE COVOITURAGE AU PONT D'ASPACH : AVENANT N°1 A L'ETUDE DIAGNOSTIC

Monsieur Claude KIRSCHER soumet à l'assemblée la proposition d'avenant suivante pour l'étude diagnostic engagée sur le secteur du Pont d'Aspach :

- Requalification de la phase 3 : « approfondissement et définition des solutions techniques du scénario retenu » par une mission de maîtrise d'œuvre complète sur l'emprise du projet de plateforme de covoiturage pour des travaux estimés à 175 000,00 € HT.

Montant initial du marché : 27 400 € HT

Nouveau montant du marché : 27 395 € HT

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le lundi 30 mai 2016 ;

Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie du marché et ne change pas son objet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer :

- l'avenant n°1 à l'étude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d'Aspach, confiée avec la S.A.S BEREST domiciliée 7 rue du Prunier - 68 012 COLMAR CEDEX pour un montant de 6 195 € HT, soit une économie de 5 € HT sur le marché de base, la phase 3 ayant été initialement chiffrée à 6 200 € HT.

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT demande si la mise en place de feux au niveau du rond-point du Pont d'Aspach a été étudiée, afin de fluidifier la circulation venant de Burnhaupt-le-Haut. Madame le Maire précise qu'elle travaille en étroite collaboration avec le Conseil Départemental sur ce secteur. Des réunions se sont tenues avec la Direction des routes et l'agence territoriale Thur-Doller-Florival ; sont actuellement à l'étude : la desserte de la zone d'activités de la briqueterie depuis la RD483 (rond-point ou tourne-à-gauche) et la mise en place d'un shunt routier sur l'emprise de la plateforme de covoiturage, aux abords du giratoire du Pont d'Aspach, l'objectif étant justement de fluidifier le trafic routier. Monsieur Philippe SCHOEN précise que la commission des finances intercommunales a accueilli favorablement le projet de plateforme multimodale au Pont-d'Aspach et souhaite qu'une subvention puisse être allouée à la commune pour cette réalisation. Madame le Maire précise qu'elle présentera le projet en conseil communautaire le 8 juin 2016.

ARTICLE 3

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DU CAPITAIN Ignace HAAS : AVENANTS

Monsieur Claude KIRSCHER soumet à l'assemblée les propositions d'avenants suivantes pour le marché d'aménagement de sécurité de la rue du Capitaine Ignace Haas :

Lot 1 - Voirie, espaces verts : avenant n°1

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 4 284,50 € HT :

- reprise totale de la surface d'enrobé des trottoirs suite à l'enfouissement du réseau d'éclairage public

Montant initial du marché : 33 342,59 € HT

Montant total de l'avenant : 4 284,50 € HT

Nouveau montant du marché : 37 627,09 € HT

Lot 2 - Réseaux secs : avenant n°1

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 4 875,00 € HT :

- reprise du réseau d'éclairage public suite à détection sur site ;
- démolition de chaussée pour la mise en œuvre du réseau d'éclairage ;
- adaptation des socles des candélabres existants pour mise en place de nouveaux mâts.

Montant initial du marché : 35 747,50 € HT

Montant total de l'avenant : 4 875,00 € HT

Nouveau montant du marché : 40 622,50 € HT

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le lundi 30 mai 2016 ;

Considérant que ces avenants ne bouleversent pas l'économie du marché et ne changent pas son objet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer :

- l'avenant n°1 au lot 1 « voirie, espaces verts » du marché d'aménagement de sécurité de la rue du Capitaine Ignace Haas passé avec l'entreprise GIAMBERINI et GUY, domiciliée 7b route des Trois Epis - 68 230 TURCKHEIM pour un montant de 4 284,50 € HT ;
- l'avenant n°1 au lot 2 « réseaux secs » du marché d'aménagement de sécurité de la rue du Capitaine Ignace Haas passé avec l'entreprise R.L.A. WERNY, domiciliée 2 rue du Luxembourg - 68 310 WITTELSHEIM pour un montant de 4 875,00 € HT.

ARTICLE 4

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES PRES

Madame le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L2122-21-1 du CGCT : « Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché. »

Compte-tenu de la nécessité d'engager les travaux d'aménagement de la rue des Prés dès le mois de septembre, Madame le Maire propose à l'assemblée de lui accorder cette délégation spécifique en amont pour ce marché à procédure adapté d'un montant prévisionnel de 169 839,00 € HT dont les travaux comprennent :

- la réfection complète de la structure de chaussée ;
- l'enfouissement des réseaux vidéo et téléphonie ;
- la création de places de stationnement matérialisées au sol ;
- l'ajout d'un système d'éclairage public à LED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Madame le Maire de souscrire le marché précité et l'autorise à signer tout document y afférent.

ARTICLE 5

OBJET : ENTRETIEN DES CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX : CONTRAT

Monsieur Claude KIRSCHER annonce les résultats de la consultation pour la passation d'un contrat annuel d'entretien des chaudières, installations fioul et systèmes de climatisation des bâtiments communaux.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le lundi 30 mai 2016 ;

Vu la meilleure offre finale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient l'offre de la société EIT (CHAM EDF) domiciliée 21 rue ANNA SCHOEN - 68 200 MULHOUSE pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 2 100 € HT révisable ;
- autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

ARTICLE 6

OBJET : AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT ET DISTRACTION DU REGIME FORESTIER PARCELLE CADASTREE SECTION 28 N°267

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un nouveau hangar près de la gare ; il s'agit pour l'Association Train Thur Doller Alsace de pouvoir stocker trois rames de train pour les protéger des intempéries et du vandalisme.

Le projet nécessite une distraction du régime forestier. La parcelle concernée et à distraire du régime forestier est indiquée dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle		
				ha	a	ca
BURNHAUPT-LE-HAUT	Hahnebach	28	267		26	56

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet tel qu'il est présenté ;
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrale définie ci-dessus de 2 656 m² classée en zone NB1 au PLU.
- charge l'Office National des Forêts de déposer la demande auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- précise qu'actuellement aucun terrain n'est disponible pour la compensation mais s'engage à saisir les opportunités à venir pour acquérir des parcelles forestières et les soumettre au régime forestier ;
- autorise la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach à déposer le dossier de demande défrichement ;
- autorise Madame le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

ARTICLE 7

OBJET : SAISONNIERS

La commune peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Madame Claude CAPON propose au conseil municipal de permettre la création de 9 emplois relevant des grades d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet pour une durée de deux semaines chacun, à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- autorise Madame le Maire à recruter 9 agents (8 pour le service technique et 1 pour le service administratif) pour faire face à des besoins saisonniers et relevant des grades précités ;
- dit que le traitement perçu correspondra à l'échelon 1 des grades d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ; la rémunération sera réduite au prorata du temps de travail ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- autorise en conséquence Madame le Maire à signer les arrêtés de recrutement.

ARTICLE 8

OBJET : REGIE DE RECETTES : PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour la régie de recettes photocopies :

	TARIFS ASSOCIATIONS		TARIFS PARTICULIERS	
	NOIR ET BLANC	COULEUR	NOIR ET BLANC	COULEUR
A4 RECTO	0,02 €	0,10 €	0,20 €	1,00 €
A4 RECTO (papier fourni)	0,01 €	0,05 €	0,10 €	0,50 €
A4 RECTO-VERSO	0,03 €	0,15 €	0,30 €	1,50 €
A4 RECTO-VERSO (papier fourni)	0,02 €	0,10 €	0,20 €	1,00 €
A3 RECTO	0,04 €	0,20 €	0,40 €	2,00 €
A3 RECTO (papier fourni)	0,02 €	0,10 €	0,20 €	1,00 €
A3 RECTO-VERSO	0,06 €	0,30 €	0,60 €	3,00 €
A3 RECTO-VERSO (papier fourni)	0,04 €	0,20 €	0,40 €	2,00 €

ARTICLE 9

OBJET : SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle ANASTASI et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'attribution des subventions suivantes :

- 567 € au Football Club de Burnhaupt-le-Haut (jeunes licenciés) ;
- 249 € au Karaté Club de de Burnhaupt-le-Haut (jeunes licenciés) ;
- 150 € à la société des amis de la bibliothèque départementale de prêt.

DIVERS

Caisse crédit mutuel

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'implantation de la caisse du crédit mutuel rue du Pont d'Aspach. Ce nouveau bâtiment de 600 m² sera livré au printemps 2018.

Réunion de la commission d'urbanisme

Madame le Maire fait part de la réunion du 26 mai qui s'est tenue en mairie concernant le délaissé de la rue de Schweighouse, en présence notamment de Monsieur le Sous-Préfet, de la Direction départementale des Territoires et de la Direction interdépartementale des routes. Avant toute rétrocession à la commune, les ouvrages de ce délaissé (ouvrages hydraulique sur le canal du moulin, sur la Doller et de décharge de la Doller) doivent faire l'objet de travaux de remise en état. En outre, la chaussée devra également être reprise dans sa partie la plus dégradée. Afin d'avancer sur ce dossier, Madame le Maire propose de réunir la commission d'urbanisme le lundi 20 juin à 20H00. Cette réunion sera également l'occasion d'aborder les problèmes de circulation rue de l'Etang et sur le chemin rural située entre la rue de la Forêt et la rue Haute, ainsi que de travailler sur le projet de création de la plateforme multimodale au Pont-d'Aspach.

Plantation de sapins

Madame le Maire annonce la plantation de 200 plants de sapins en forêt communale.

Convois exceptionnels

Madame le Maire annonce le passage de 110 convois exceptionnels entre juillet et décembre 2016 : il s'agit d'opérations de stockage provisoire d'éléments éoliens sur le site de la Briqueterie. Les convois en provenance du nord emprunteront le rond-point du Pont d'Aspach. Madame le Maire précise qu'elle a émis des interdictions de passage aux heures de pointe.

Réhabilitation de la mairie : déménagement, horaires d'ouverture au public et inauguration

Madame le Maire annonce que le déménagement dans la nouvelle mairie est programmé le vendredi 15 juillet 2016. Elle ne sera donc pas ouverte ce jour au public et les conseillers municipaux disponibles sont invités à participer à l'opération. Les nouveaux horaires d'ouverture au public, approuvés par l'assemblée, seront les suivants à compter du lundi 18 juillet 2016 :

LUNDI	10H-12H	15H-17H
MARDI	10H-12H	15H-17H
MERCREDI	08H-12H	Fermé
JEUDI	10H-12H	15H-19H
VENDREDI	10H-12H	15H-17H

Monsieur Jean-Michel CLOG invite les élus à une visite du chantier de la mairie le samedi 4 juin à 10H00 et tient à souligner le travail réalisé par les services techniques pour l'embellissement du village. Madame le Maire annonce que l'inauguration officielle de la mairie réhabilitée aura lieu le samedi 24 septembre 2016.

Territoire à énergie positive et croissance verte

Madame le Maire annonce que l'Etat a débloqué une enveloppe financière supplémentaire pour le territoire du Pays Thur Doller, dans la cadre de la convention qui a été signée avec Madame la Ministre de l'Ecologie pour la réalisation de projets favorisant le développement durable et économes en énergie. En plus du dossier présenté pour le remplacement des têtes de candélabres rue Principale et rue du Pont d'Aspach par un système à LED, ont également été déposés pour la commune de Burnhaupt-le-Haut les projets suivants : l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du foyer Martin Studer dans le cadre d'une autoconsommation (couverture des besoins énergétiques du bâtiment par les seuls panneaux).

Commémoration de la Grande-Guerre

Monsieur Marc BOHRER annonce qu'une date a été retenue pour la commémoration de la Grande Guerre ; organisée conjointement par les municipalités des deux Burnhaupt, elle aura lieu le 24 septembre 2017.

Compteurs Linky

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR fait part de l'inquiétude de plusieurs familles concernant le déploiement par ERDF des compteurs Linky. Madame le Maire précise que le syndicat d'électricité et du gaz du Haut-Rhin a informé les mairies de l'impossibilité de s'opposer à ce déploiement.

La séance est levée à 22H15.

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 31 mai 2016

Le Maire,

Véronique SENGLER